Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260407-D_25_2026-DE

VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 07 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 31 mars 2026 **Conseillers en exercice :** 27 **Nombre de présents :** 24 **Nombre de votants :** 27

Présents : Éric le Bour, Catherine Gourmelon, François Roué, Florence Bihan, Nicolas Bodennec, Karine Le Jeune, Damien Ladan, Maïwenn Morvan, Denis Saout, Élodie Jacques, Claudie Péron, Gauthier Dumas, Joëlle Mellouet, Joël Suchocka, Magalie Kersauzon, Yannick Vouhé, Émilie Fily Poffa, Jonathan Pengam, Véronique Milin, Guy Le Duff, François Jamet, Olivier Cuiec, Michèle Jaouen, Christine Caroff-Prémel.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Maxime Bramoullé à Damien Ladan, Vanessa Marmet à Catherine Gourmelon, Bruno Méar à Florence Bihan
Absents :
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Joëlle Mellouet

---

Délibération n° D.25.2026

Administration générale – Désignation des délégués de la commune auprès des organismes extérieurs

Le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Le Conseil municipal est invité à désigner en son sein les délégués de la commune auprès des structures intercommunales et organismes extérieurs, à savoir :

- Centre Communal d'Action Sociale (vote au scrutin secret, en application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste) : le maire étant président de droit du CCAS, il reste 6 sièges réservés aux membres du Conseil municipal à attribuer.
- Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère : 2 délégués titulaires et 2 suppléants à désigner
- Syndicat mixte de protection et de conservation du littoral breton (VIGIPOL) : 1 délégué titulaire et 1 suppléant à désigner
- SIVU pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours : 2 délégués titulaires et 2 suppléants à désigner
- Commission de sécurité de l'arrondissement de Morlaix : 1 délégué titulaire et 1 suppléant à désigner
- Correspondant Défense : 1 référent à désigner
- Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal : 1 délégué titulaire et 1 suppléant à désigner

2/ Qu'en application de l'article L 2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Suivant le même article, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par un scrutin public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ***à l'unanimité des suffrages exprimés pour le Syndicat Mixte de l'Horn, VIGIPOL, le SIVU du CIS de Plouescat, la commission de sécurité de l'arrondissement de Morlaix, le correspondant défense, le CNAS,***
- ***à la majorité des suffrages exprimés et 4 abstentions (M. Jaouen, V. Milin, F. Jamet et G. Le Duff) pour le CCAS***
- ***à la majorité des suffrages exprimés et 2 abstentions (G. Le Duff et O. Cuiec) pour le SDEF***

- ***DECIDE du vote au scrutin public***
- ***FIXE la liste des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs comme suit :***

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260407-D_25_2026-DE

- **CCAS**

- 4 membres liste majoritaire : *Karine Le Jeune, Vanessa Marmet, Yannick Vouhé, Claudie Péron*
- 2 membres liste minoritaire : *Véronique Milin, Christine Caroff-Prémel*
- 6 membres nommés : *Jocelyne Simon, Magalie Roué, Geneviève Sabathé, Gabrielle Laurent, Jean-Paul Ramonet, Monique Le Duff*

- **SDEF**

- 2 membres titulaires : *Nicolas Bodennec, Yannick Vouhé*
- 2 membres suppléants : *Damien Ladan, Magalie Kersauzon*

- **Syndicat Mixte de l'Horn**

- 1 référent programmes d'actions bassin versant : *Joël Suchocka*

- **VIGIPOL**

- 1 membre titulaire : *Bruno Méar*
- 1 membre suppléant : *Joël Suchocka*

- **SIVU Centre de secours**

- 2 membres titulaires : *Éric Le Bour, Jonathan Pengam*
- 2 membres suppléants : *Denis Saout, Damien Ladan*

- **Commission de sécurité de l'arrondissement de Morlaix**

- 1 membre titulaire : *Joël Suchocka*
- 1 membre suppléant : *Jonathan Pengam*

- **Correspondant Défense**

- 1 référent : *Damien Ladan*

- **CNAS**

- 1 membre élu : *Emilie Fily Poffa*
- 1 membre agent : *Marine Floc'h*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance
Joëlle Mellouet

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT 29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »